



Communiqué de presse

Paris, le 7 septembre 2018

« Minima sociaux et prestations sociales » Ménages aux revenus modestes et redistribution

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie « Minima sociaux et prestations sociales ». Cet ouvrage de référence offre un panorama complet des différents dispositifs permettant d'assurer la redistribution en faveur des ménages les plus modestes. L'édition 2018 propose des études sur les conditions de vie et de logement, l'emploi, l'accompagnement et l'insertion, les revenus, la santé et les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux. L'ouvrage présente, en outre, les barèmes en vigueur à ce jour et des données statistiques recueillies jusqu'en 2016. Les effets des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté dans l'ensemble de la population et par catégorie sont analysés.

En 2015, 8,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (14,2 % de la population). Pour ces ménages, dont le niveau de vie est inférieur à 1 015 euros par mois, les prestations sociales dans leur ensemble représentent 41 % de leur revenu en moyenne (14 % d'allocations logement, 13 % de minima sociaux, 11 % de prestations familiales et 2 % de prime pour l'emploi et RSA activité).

Les prestations sociales et la fiscalité directe réduisent le taux de pauvreté de 8,1 points. L'effet de la redistribution est particulièrement marqué pour les familles monoparentales (-19,6 points pour celles avec au moins 2 enfants), pour les personnes de moins de 20 ans (-13,1 points) et pour les personnes en situation de handicap (-11,8 points). Les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux réduisent d'environ 2 points chacun le taux de pauvreté.

4,15 millions de personnes sont allocataires de minima sociaux fin 2016. Avec les conjoints et les personnes à charge, 7 millions de personnes sont couvertes, soit 11 % de la population. En termes de dépenses, cela représente, en 2016, 26,2 milliards d'euros (1,2 % du PIB). Pour la première fois depuis la crise de 2008, le nombre d'allocataires des minima sociaux diminue¹ (-1,8 % en 2016), principalement en raison de la baisse du nombre d'allocataires du RSA (-4,3 % en 2016) et de l'ASS (-3,9 %), deux minima particulièrement sensibles à la situation du marché du travail.

12 % des bénéficiaires du RSA sont salariés, fin 2015. Parmi eux, 32 % sont en CDI, 22 % en CDD, 16 % salariés de particulier employeur, 11 % en emploi aidé. 64 % travaillent à temps partiel. Leur salaire net médian est de 8,40 euros par heure contre 11,40 euros nets pour l'ensemble des salariés. 25 % des bénéficiaires du RSA sortent des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante (dont la moitié pour au moins 5 ans). Néanmoins, la persistance dans les dispositifs reste forte : 20 % des bénéficiaires du RSA ont passé les dix dernières années dans les minima sociaux et 49 % au moins les 4 dernières années.

.../...

¹ Hors allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation pour demandeur d'asile (ADA).



[Téléchargez l'ouvrage :](#)

« [Minima sociaux et prestations sociales - édition 2018](#) »,
sous la direction de Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain.
Collection *Panoramas de la DREES*, septembre 2018.

À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97